



FCC PERFORMANCE

Processus relatif à votre projet « ouvrages industriels avec containers ».

FCC PERFORMANCE, cabinet de conseil est votre **interlocuteur privilégié pendant tout le processus « pré construction »**. Nous réalisons votre dossier complet conforme aux obligations administratives légales en fonction de la réglementation en vigueur. Notre société a pour vocation le service aux particuliers et aux entreprises, nous réalisons tout type de déclarations préalables et de permis de construire.

Grâce à notre savoir faire nous vous proposons un dossier de qualité.

Nous vous mettrons en relation avec **les entreprises réalisant les travaux**. Nous avons, en amont, constitué un réseau d'artisans qualifiés, auxquels nous faisons régulièrement confiance pour leur confier des projets.

Nous sommes tenus par un **devoir de conseil** et nous nous engageons à vous informer sur les différents aspects du chantier (contraintes techniques, avantages et inconvénients des choix architecturaux et des matériaux utilisés...).

Nous nous engageons à ce que les travaux de rénovation ou d'extension soient **réalisés dans les règles de l'art**.

Notre rémunération en tant que cabinet de conseils :

La prestation que nous proposons : Budgétisation + réglementations (RT 2012, PLU) + choix techniques + réalisations de plans conformes et modifications éventuelles (maximum 3 x).

La modification des plans à pour conséquence directe de repousser la date réalisation de la RT 2012 et le dépôt du permis de construire.

Au delà de 3 modifications des plans architecturaux, FCC PERFORMANCE, vous proposera un avenant au contrat initial.

Le tarif inclut la prestation décrite en devis + les frais d'envoi, les impressions, les déplacements au service d'urbanisme de la localité projetée, les photocopies en 5 exemplaires pour un PC.

Un devis sera réalisé par nos soins et ne sera valable qu'après accord et signature du contrat de missions de conseils.

Une fois le contrat de mission accepté la somme sera à régler en totalité ou un échancier peut-être réalisé comme suit :

- 50 % de la somme globale lors de la signature du contrat de mission : Etude du projet + budgétisation + réglementation + Conseils sur les choix techniques + accompagnement et conseils pour l'obtention de la RT 2012 en première phase (à déduire de la somme globale).
- 50 % pour l'accompagnement et les conseils pour l'obtention de votre permis de construire.



FCC PERFORMANCE

Notre prestation en détail :

Les conseils que nous vous proposons correspondent à une prestation de services exclusivement intellectuelle, qui consiste en un accompagnement du maître d'ouvrage dans le cas d'une auto-construction exclusivement.

FCC PERFORMANCE, ne se charge donc pas de la réalisation même de la construction, mais intervient uniquement comme conseil du maître de l'ouvrage.

La société FCC PERFORMANCE, **ne peut être retenue responsable en cas de refus administratif.**

Ce que nous faisons	Ce que nous ne faisons pas
<ul style="list-style-type: none">Nous vous accompagnons à concevoir le projet global.	<ul style="list-style-type: none">Sélectionner les entreprises à la place du maître d'ouvrage, ni avoir de liens juridiques avec elles.
<ul style="list-style-type: none">Nous vous accompagnons et conseillons dans l'étude des différents concepts techniques et les différents matériaux envisageables.	<ul style="list-style-type: none">Se charger de la réalisation des travaux, même partiellement.
<ul style="list-style-type: none">Nous conseillons le maître de l'ouvrage sur le recrutement des entreprises, et lors de la passation des contrats de travaux.	<ul style="list-style-type: none">Traiter directement avec les entreprises (c'est du seul ressort du maître d'ouvrage)
<ul style="list-style-type: none">Nous vous accompagnons à concevoir le projet, et à établir les plans, (étude RT 2012 et permis de construire).	<ul style="list-style-type: none">Imposer le choix d'une entreprise (le choix appartient au maître d'ouvrage)
<ul style="list-style-type: none">Nous vous accompagnons à établir les documents techniques nécessaires aux autorisations administratives,	<ul style="list-style-type: none">Intervenir au nom du maître d'ouvrage, ni pour son compte.
	<ul style="list-style-type: none">S'engager sur les délais de construction.